

**Commune  
de AZÉ  
41100**  
(Loir-et-Cher)

Date de la convocation  
01/09/2022

En exercice	Présents	Votants
14	10	13

OBJET DE LA  
DELIBERATION

N° 2022-44 règlement city-  
park

**EXTRAIT DU REGISTRE DE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 8 Septembre 2022**

Envoyé en préfecture le 12/09/2022  
Reçu en préfecture le 12/09/2022  
Affiché le  
ID : 041-214100109-20220908-2022\_44-DE

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois de septembre à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. Cédric GAUTHIER

M. CHÉRAMY Jacky qui a donné pouvoir à M. Louis DELGADO

M. TYTGAT Loïc qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GUILLOU

Absent non excusé : M. MARCO Benjamin

Mme Catherine MOTTIER a été désignée secrétaire de séance ;

Madame le Maire laisse la parole à M. Cédric GAUTHIER- 3ème adjoint en charge de la voirie et du cadre de vie.

Il informe que la commission voirie-cadre de vie a travaillé sur la rédaction d'un règlement pour le city-park. Ce dernier a été transmis à chacun.

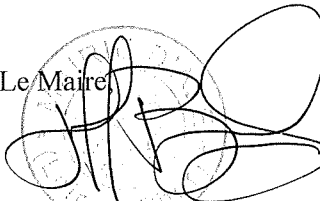
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT :

➤ d'approuver ce règlement

➤ d'autoriser Mme le Maire à diffuser ce règlement auprès des usagers du city-park

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
  
BOULAY Maryvonne

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Le :  
Et publié ou notifié  
Le :  
Le Maire

BOULAY Maryvonne